L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies OEDT: la drogue dans l'Union. Rapport annuel 1997

1997/2234(COS) - 23/07/1998

La commission a adopté à l'unanimité, le rapport de Mme. SCHAFFNER, UPE, F sur le rapport annuel 1997 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'objectif de l'Observatoire consiste à fournir à la Communauté et à ses État-membres des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues et des toxicomanies et ses conséquences. Ces informations traitées ou produites, de nature statistique, documentaire et technique, ont pour but de contribuer à donner à la Communauté et aux États-membres une vue globale du phénomène lorsque, dans les domaines de leurs compétences respectives, ils prennent des mesures ou définissent des actions. Dans ce contexte, la commission se félicite des progrès dont témoigne le rapport annuel 1997 par rapport à celui de 1995. Elle demande à l'OEDT de procéder sans délai aux améliorations nécessaires ainsi qu'à l'élaboration de méthodes fiables et comparables, de systèmes de données et indicateurs clés. Elle demande également le renforcement de son action en ce qui concerne la normalisation de certaines donnés essentielles dans le domaine de la réduction de la demande et des risques pour la santé liés à la drogue (mort par surdose, taux d'infection, délits commis par des toxicomanes; L'OEDT est invité à effectuer et soumettre au PE et au Conseil une évaluation des différentes stratégies anti-drogues. Enfin on demande à l'observatoire d'élaborer des définitions et des indicateurs communs afin de procéder à une évaluation coûts-bénéfices des politiques des drogues et des projets pilotes menés dans les différents États-membres de l'Union, en considérant non seulement les aspects sanitaires mais aussi ceux socio-économiques et d'ordre public.